



La référence des Chapes Fluides

Le Système *Sols*

Produit sous Avis Technique du CSTB

Livré sur chantier par camion malaxeur, Agilia Sols A est un mortier fluide à base de sulfate de calcium pour la réalisation de chapes autonivelantes.

Agilia Sols A est un produit de la gamme Le Système Sols de Lafarge Bétons.

Conditions Générales d'Emploi

La chape Agilia Sols A dispose d'un Avis Technique délivré par le CSTB. La chape Agilia Sols A doit être utilisée en intérieur, dans des locaux hors d'eau et hors d'air. La chape Agilia Sols A peut être employée dans des locaux ne dépassant pas le classement U4P3E2C2. La chape Agilia Sols A doit recevoir un revêtement de sol (carrelages, moquettes, parquets, résines...) et ne doit en aucun cas rester nue.

Performances Techniques

| | |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Avis Technique | produit sous Avis Technique du CSTB |
| Classement UPEC® | U4P3E2C2 |
| Réaction au feu | incombustible A1FL (décision 96/603/CE et arrêté du 21/11/02) |
| Composition mortier | sulfate de calcium, sables, eau, additifs |
| Caractéristiques Fibres | fibres synthétiques (en formule Agilia Sols A Fibré) |
| Masse volumique (mortier durci) | 2 t/m ³ |
| Temps d'utilisation | jusqu'à 3 h après la fabrication |
| Résistances Mécaniques | C20 F4 |
| Dilatation Thermique | 0,012 mm/m/°C (Rapport d'Essais n°SM/01-0007 CSTB) |
| Conductivité Thermique | 2,5 W/m.K (Rapport d'Essais n°SM/01-0007 CSTB) |
| Module d'élasticité | > 15 000 MPa (classe E15 selon la norme NF EN 13813) |
| Température des locaux | comprise entre +5 °C et +30 °C pendant et après le coulage |
| Tolérances de planéité d'exécution | 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm |

Mise en œuvre

La mise en œuvre s'effectue par un applicateur agréé par Lafarge Bétons, membre du réseau Le Système Sols. Réalisée à l'aide d'une pompe à mortier fluide, elle suit les spécifications de l'Avis Technique.

les matériaux au cœur de la vie™

Domaines d'utilisation

La chape Agilia Sols A s'utilise, en travaux neufs ou en rénovation, sur support :

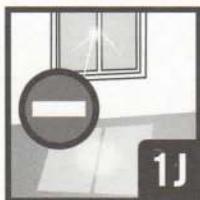
- › en maçonnerie,
- › planchers béton,
- › dallages sur terre-plein,
- › supports en bois ou en panneaux dérivés du bois,
- › chapes asphaltes,
- › anciens revêtements non putrescibles.

La chape Agilia Sols A peut être mise en œuvre :

- › en pose désolidarisée,
- › en pose flottante (sur sous-couches thermiques et/ou acoustiques),
- › sur tout type de plancher chauffant à eau, réversible ou non.

Conditions Générales d'Accessibilité

- › La chape doit impérativement rester protégée pendant 24 h de l'eau, de l'ensoleillement direct et des courants d'air.
- › Le local doit être aéré modérément à partir de 48 h après le coulage.
- › Une circulation piétonne est possible dès le 2e jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 3e jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.



Durée de séchage indicative avant recouvrement*

| Épaisseur de la chape | Humidité résiduelle | |
|---------------------------------------------|---------------------|--------------|
| | 0,5 % | 1 % |
| Avec système de chauffage par le sol | | |
| 5 cm | 4 semaines* | 3 semaines* |
| 6 cm | 5 semaines* | 4 semaines* |
| 7 cm | 7 semaines* | 6 semaines* |
| 8 cm | 9 semaines* | 8 semaines* |
| Sans système de chauffage par le sol | | |
| 3 cm | 3 semaines** | 3 semaines** |
| 4 cm | 5 semaines** | 4 semaines** |
| 5 cm | 7 semaines** | 6 semaines** |
| 6 cm | 9 semaines** | 8 semaines** |

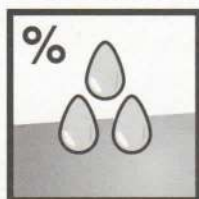
* selon les conditions climatiques, en respectant la mise en chauffe et les règlements techniques en vigueur.

** selon les conditions climatiques et en respectant les règlements techniques en vigueur.

Conditions de pose du revêtement

| Type de revêtement de sol | Humidité résiduelle de la chape en fonction du classement E du local | |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------|
| | E1 | E2 |
| Carrelage | < 1 % | < 0,5 % |
| Revêtements plastiques collés | < 0,5 % | < 0,5 % |
| Revêtements textiles non perméables | < 0,5 % | |
| Revêtements textiles perméables (sans sous-couche) | < 1 % | |
| Parquets | < 0,5 % | |
| Système d'étanchéité ou de protection à l'eau sous carrelage | < 0,5 % | < 0,5 % |

Pose du revêtement de sol



- › Avant la pose de tout revêtement de sol, l'applicateur éliminera la pellicule de surface afin d'assurer une bonne adhérence des produits de liaisonnement.
- › La vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire : - L'entreprise de pose de revêtements de sol est alors responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, réaliser cette mesure afin d'être conforme à la pose du revêtement qui a été choisi.

- L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de pose du revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).

- › Dans le cas d'un enrobage de plancher chauffant, la mise en chauffe par le chauffagiste est obligatoire avant la pose du revêtement de sol, conformément aux textes en vigueur.
- › Utiliser des produits de collage compatibles, demander conseil au fournisseur de produit.



La référence des Chapes Fluides

Le Système *Sols*

Lafarge Granulats Bétons Services
5, boulevard Louis Loucheur
BP302 - 92214 St Cloud Cedex

Tél. : (+33) (1) 49 11 44 16
Fax : (+33) (1) 49 11 43 58
systemesols@lafarge.com

www.lafarge-betons.fr

LAFARGE